

Règlement intérieur

1 - LE CLUB

Le Cyclo Club Langonnais - CCL - est une association affiliée à la Fédération Française de Cyclotourisme - FFCT. Il promeut le sport, la santé, le tourisme par la pratique régulière du cyclisme sans esprit de compétition.

Les activités sont diverses : de la simple ballade au raid sur plusieurs jours. Elles s'articulent autour :

- des sorties propres au club
- des organisations extérieures privilégiant celles de la FFCT

2- L'ADHESION

L'adhésion au club est obligatoire pour participer aux activités cyclotouristes du club. Elle est effective après paiement de la licence FFCT, de la cotisation au club, de l'acceptation du règlement intérieur et de l'avis du Comité Directeur. Trois sorties probatoires sont possibles avant l'adhésion définitive.

Les licenciés FFCT extérieurs au CCL souhaitant rouler régulièrement au sein du club devront s'acquitter d'une cotisation spécifique.

Le montant des différentes cotisations club est fixé annuellement par le Comité Directeur et approuvé en AG

3- L'ORGANISATION

Le club établit un programme annuel de sorties. Un calendrier est remis à chaque membre : il est consultable sur le site du club

3-1 Les sorties propres au club

3-1-1 les sorties hebdomadaires

Le club organise 3 sorties par semaine : les lundi, mercredi et samedi.

Les horaires et lieux de départ sont fixés par le Comité Directeur. Ils peuvent être modifiés par ce dernier.

L'association préconise à chaque départ la formation d'un ou deux groupes.

La définition de la vitesse cyclo étant sujette à des critères aussi subjectifs que contradictoires, le club retient pour vitesse « idéale », la vitesse qui convient au groupe. Des accélérations sont possibles mais doivent toujours être suivies d'un regroupement. Le retour du groupe se fait ensemble.

Le groupe ne doit jamais laisser seul un cyclo en difficulté. Réciproquement, un membre souhaitant quitter son groupe doit en informer ses compagnons de route.

3-1-2 Autres sorties.

En dehors des sorties hebdomadaires le club organise d'autres randonnées auxquelles il est demandé au plus grand nombre de participer.

3-2. Les sorties extérieures :

Le CCL demande à ses adhérents de privilégier les organisations extérieures FFCT inscrites à son calendrier.

4 - ATTITUDE

Devise : sécurité - cohésion - comportement

Chaque membre doit :

- Respecter le code de la route en toutes circonstances
- Respecter les autres usagers de la route
- Porter un casque
- Prévoir un dispositif d'éclairage AV/AR et un gilet fluorescent en cas de mauvaise visibilité : brouillard, lever et coucher du jour, nuit
- Adapter son comportement et son allure au groupe et aux conditions de circulation
- Ne rien jeter sur les bas-côtés
- Connaître ses capacités du moment et être physiquement apte à suivre le groupe dans lequel il s'intègre
- En cas d'arrêt (crevaisons, incidents techniques etc...) il est impératif de ne pas stationner sur la chaussée et de choisir un endroit « adéquat » à la situation. En tout état de cause, en retrait de la chaussée.

Fait à Langon, le 21 janvier 2016